DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. YVES MORAINE

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Juillet 2016

<u>OBJET</u>: Mise à la réforme et cession de véhicules et engins du Département des Bouchesdu-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- la mise à la réforme des véhicules et engins mentionnés dans le rapport ;
- leur cession selon la procédure décrite dans le rapport ;
- la Présidente du Conseil Départemental à signer tous les actes correspondants.

La recette correspondant à cette vente sera inscrite sur la ligne 77-0202-775 du budget départemental

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée